



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 novembre 2022, à 19 h 30, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 2 M^{me} Chantal St-Martin Conseiller # 4 M^{me} Chantal Nault
Conseiller # 5 M. Jean-François Forget
Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

Est absente de cette séance la conseillère # 1 M^{me} Sarah McAlden;

Est absent de cette séance le conseiller # 3 M. Patrice Boislard

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
7 novembre 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes;
4. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022;
5. Adoption du procès-verbal du 17 octobre 2022;
6. Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2022;
7. Dépôt des états financiers;
8. Dépôt des permis d'octobre 2022;
9. Rapport des comités;
10. Période de questions;

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Autoriser le mandat d'assistance d'une firme de génie-conseil pour l'eau potable;

11.2 Autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour les travaux de réfection Rue Watkins et 7^e Rang, pour la somme de 1 836 442.27 \$ taxes incluses;

11.3 Autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour les travaux de resurfacement de la chaussée sur la route 239, pour la somme de 78 344,17 \$ taxes incluses;

11.4 Autoriser le remplacement de la pompe #2 à la station Rhéaume;

11.5 Mandater la firme d'architecte un à un pour les services professionnels dans le dossier de l'hôtel de ville;



12. INCENDIE

13. URBANISME

13.1 Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau;

13.2 Avis de motion du projet de règlement no 692-22 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no 596-18;

13.3 Adoption du projet de règlement no 692-22 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no 596-18;

14. LOISIRS

14.1 Autoriser l'achat et la pose de luminaire pour le skatepark, pour la somme de 2 600.00 \$ plus taxes;

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1 Autoriser l'achat de mobilier afin de combler les nouveaux bureaux;

15.2 Adopter le nouvel organigramme;

15.3 Offre d'achat du lot no. 6 360 299;

15.4 Autoriser l'achat d'une formation pour le nouveau module de paie, pour la somme de 3 750.00 \$ plus taxes;

15.5 Demande de contribution Fondation Roméo Salois;

15.6 Demande de contribution Fondation Sainte-Croix/Hériot;

15.7 Demande de contribution au programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées;

15.8 Demande de traverses de routes municipales 2022-2023 pour sentiers de motoneige-club ASAN inc;

15.9 Vœux de Noël 2022 – journal l'express;

15.10 Transport collectif résolution d'intention;

15.11 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour la somme de 512 700 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2022;

15.12 Approprier une somme de 50 000 \$ à même l'excédent non affecté et de l'affecter aux résultats de l'exercice 2022 afin de financer la dépense d'entretien de passage à niveau;

15.13 Engagement pour contrer la violence conjugale – Attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal;

15.14 Office d'habitation Drummond, désignation d'un administrateur au conseil d'administration;

15.15 Adoption du calendrier des séances de conseil pour l'année 2023;

15.16 Soumission pour l'émission de billets;

16. CORRESPONDANCE

- Municipalité Saint-Majorique-de-Grantham, dénonciation des ententes de force de frappe;
- MTQ, projet de création d'un nouveau stationnement incitatif le long de l'autoroute 20;



- Office d'habitation Drummond, sommaire trimestriel au 30 septembre 2022;

17. **VARIA**

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

(268.11.2022)

2. **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité en laissant l'item varia ouvert.

DP-(269.11.2022)

3. **Adoption des comptes**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes à payer.

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 4 novembre 2022, pour la somme de 2 060 740.03 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(270.11.2022)

4. **Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(271.11.2022)

5. **Adoption du procès-verbal du 17 octobre 2022;**

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 octobre 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(272.11.2022)

6. **Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2022;**

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 24 octobre 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



DP-(274.11.2022)

7. **Dépôt des états financiers:**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, les résultats comparatifs en date du 30 septembre et les états financiers en date du 7 novembre 2022.

8. **Dépôt des permis octobre 2022:**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des informations concernant les permis et certificats pour OCTOBRE 2022 de l'officier en environnement et bâtiment.

9. **Rapport des comités:**

- **MRC** : 11 octobre une rencontre avec la SDED et le conseil des maires, 12 octobre rencontre avec le CCD, 21 octobre rencontre sur schéma du risque et 26 octobre rencontre avec le CSI;
- **Mairesse** : 28 octobre rencontre avec messieurs André Lamontagne et Sébastien Shneeberger pour le dossier du transport collectif; 29 octobre inauguration du skatepark et activité de l'Halloween en soirée, 1^{er} novembre rencontre à Saint-Edmond-de-Grantham pour le dossier du transport collectif.

La mairesse souligne l'implication précieuse des bénévoles et de la maison des jeunes pendant l'activité d'Halloween.

10. **Période de questions**

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

11. **TRAVAUX PUBLICS**

(275.11.2022)

11.1 **Autoriser le mandat d'assistance d'une firme de génie-conseil pour l'eau potable;**

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE les travaux de la ville de Drummondville sur son système d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le mandat d'assistance d'une firme de génie-conseil pour l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(276.11.2022)

11.2 **Autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour les travaux de réfection Rue Watkins et 7^e Rang, pour la somme de 1 836 442.27 \$ taxes incluses;**

ATTENDU la discussion des membres du conseil;



ATTENDU la recommandation de l'ingénieur mandaté au dossier;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour la somme de 1 836 442.27 \$ taxes incluses, pour le projet de la route Watkins et du 7^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(277.11.2022)

11.3 Autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour les travaux de resurfacement de la chaussée sur la route 239, pour la somme de 78 344,17 \$ taxes incluses;

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur mandaté au dossier;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 pour la somme de 78 344.17 \$ taxes incluses, pour le projet de resurfacement de la chaussée sur la Route 239.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(278.11.2022)

11.4 Autoriser le remplacement de la pompe #2 à la station Rhéaume;

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser le remplacement de la pompe #2 à la station Rhéaume, pour la somme de 10 507.57 \$ taxes incluses plus les frais d'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



11.5 Mandater la firme d'architecte un à un pour les services professionnels dans le dossier de l'hôtel de ville

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU QUE des subventions sont directement liées au projet;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu de mandater la firme d'architecte un à un pour les services professionnels dans le dossier de l'hôtel de ville afin de répondre à tous les critères d'admissibilités du programme de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. INCENDIE

13. URBANISME

(280.11.2022)

13.1 Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau

ATTENDU QU'un problème d'écoulement d'eau a été identifié dans le cours d'eau Thivierge;

ATTENDU QUE le cours d'eau est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond, visant à effectuer des travaux d'entretien au niveau du cours d'eau Thivierge, étant entendu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AM(281.11.2022)

13.1 Avis de motion du projet de règlement no. 692-22 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Chantal Nault, qu'à une prochaine séance de conseil sera soumis pour adoption le règlement no. 692-22 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18.



13.1 Adoption du projet de règlement no. 692-22 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18

**Projet de règlement
modifiant le règlement sur le
comité consultatif d'urbanisme no. 596-18**

Considérant que le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18 a été adopté le 9 juillet 2018;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité le pouvoir de constituer un comité consultatif d'urbanisme et d'y attribuer des pouvoirs d'étude en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

Considérant la *loi sur le patrimoine culturel* (R.L.R.Q, chapitre P-9.002) attribue certaines compétences au CCU;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications appropriées au texte;

Attendu l'avis de motion donné le 7 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement no. 692-22 modifiant le Règlement no. 596-18 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 5

Le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement no. 596-18 est modifié de la façon suivante :

Sans restreindre la portée du premier alinéa, le comité consultatif d'urbanisme assume notamment les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., C.A - 19.1) et la *loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

Article 2 : Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale

14. LOISIRS

(283.11.2022)

14.1 Autoriser l'achat et la pose de luminaire pour le skatepark, pour la somme de 2 600.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU QUE pour la sécurité des usagers la structure doit être mieux éclairée;



EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser l'achat et la pose de luminaire pour le skatepark, à la somme de 2 600.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(284.11.2022)

15.1 Autoriser l'achat de mobilier afin de combler les nouveaux bureaux

ATTENDU les nouveaux espaces de bureaux;

ATTENDU QUE des nouveaux postes ont été comblés;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'autoriser l'achat de mobilier afin de combler les nouveaux bureaux, à la somme de 10 000.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(285.11.2022)

15.2 Adopter le nouvel organigramme

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU les nouveaux postes créés dans les derniers mois;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'adopter le nouvel organigramme tel que présenté. Il est également résolu que cet organigramme abroge tout autre organigramme passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(286.11.2022)

15.3 Offre d'achat du lot 6 360 299

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le lot 6 360 299;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme doit étudier les options de développement;

ATTENDU QUE le terrain n'est pas encore desservi par les services;



EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il résolut que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham refuse l'offre d'achat du lot 6 360 299.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(287.11.2022)

15.4 Autoriser l'achat d'une formation pour le nouveau module de paie, pour la somme de 3 750.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser l'achat d'une formation pour le nouveau module de paie, pour la somme de 3 750.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(288.11.2022)

15.5 Demande de contribution Fondation Roméo-Salois

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été acheminée à la municipalité afin d'obtenir une somme de 1 151.00 \$ pour la confection du calendrier annuel de la Fondation Roméo-Salois ;

ATTENDU QUE le montant demandé sera utilisé pour les frais d'impression et en frais postaux pour mener à terme le projet du calendrier annuel ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de verser une aide financière de 1 151,00 \$ à la Fondation Roméo-Salois pour le projet calendrier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(289.11.2022)

15.6 Demande de contribution Fondation Sainte-Croix/Hériot

ATTENDU QUE la campagne annuelle de la Fondation Sainte-Croix porte sur la modernisation et la relocalisation de l'URFI;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de verser un don unique de 300 \$ dans le cadre de la campagne annuelle de la Fondation Sainte-Croix/Hériot 2022.

QUE le don de 300 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15.7 Demande de contribution au programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution pour 2022;

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de ne pas contribuer au programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(291.11.2022)

15.8 Demande de traverse de route municipale 2022-2023 pour sentiers de motoneige-club ASAN inc

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de traverse de chemin public pour les motoneiges a été soumise à la municipalité;

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43;

ATTENDU QUE la demande concerne le 10^e Rang entre le 361 (80 mètres au nord du sentier) et le 356 (115 mètres au sud du sentier) et sur la route Doyon au cordon des terres de Saint-Germain et de Saint-Eugène;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du Club de motoneige ASAN pour la saison 2022-2023;

QUE la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(292.11.2022)

15.9 Vœux de Noël 2022 – journal l'express

ATTENDU QUE la municipalité désire publier ses vœux de Noël dans le journal L'Express;

ATTENDU QUE la réservation d'espace doit se faire avant le 3 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'acheter 1/8 de page au coût de 500 \$ plus les taxes auprès du journal l'Express de Drummondville pour la participation à la revue de l'année et les souhaits de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



(294.11.2022)

15.10 Transport collectif résolution d'intention

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham doit donner son intention d'adhérer ou pas au service de transport adapté et collectif à la MRC Drummond;

ATTENDU QUE les coûts rattachés à ce service ont été modifiés suite à l'obtention d'une subvention du MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a l'intention d'adhérer au service de transport adapté et collectif offert par la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15.11 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour la somme de 512 700 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2022

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 512 700 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
455-12	325 800 \$
673-21	186 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 673-21, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	73 400 \$	
2024.	77 300 \$	
2025.	81 300 \$	
2026.	85 500 \$	
2027.	90 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	105 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 673-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(295.11.2022)

15.12 Approprier une somme de 50 000 \$ à même l'excédent non affecté et de l'affecter aux résultats de l'exercice 2022 afin de financer la dépense d'entretien de passage à niveau

ATTENDU QUE suite à un accident, le CN a dû procéder à l'entretien imprévu effectué pour rétablir le fonctionnement fiable, sûr et efficace des systèmes d'avertissement de passage à niveau au point milliaire 105.60;

ATTENDU QU'à ce jour le coût net de ces travaux s'élève à 46 110 \$;

ATTENDU QUE cette somme n'a pas été prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'approprier une somme de 46 110 \$ à même l'excédent non affecté et de l'affecter aux résultats de l'exercice 2022 afin de financer la dépense d'entretien de passage à niveau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(296.11.2022)

15.13 Engagement pour contrer la violence conjugale – Attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal

ATTENDU QUE l'initiative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud d'initier le mouvement *Municipalité engagée contre la violence conjugale*;

ATTENDU QUE l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant les dernières années;

ATTENDU QUE les efforts et les gestes concrets mis en place par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers;

ATTENDU QU'en tant que municipalité nous nous engageons à offrir des services de proximité à nos citoyens;



(297.11.2022)

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale ou toute autre forme de violence;

ATTENDU QUE notre municipalité a choisi de faire un pas de plus en offrant un soutien, mais aussi une sécurité à tous ceux et celles qui vivent de la violence conjugale ou toute autre forme de violence;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham nomme et attribue au bureau municipal le statut d'endroit sécuritaire, où toute personne victime de violence conjugale, ou toute autre forme de violence peut se réfugier sur les heures d'ouverture;

DE PERMETTRE aux employés municipaux de suivre une courte formation avec une intervenante en sensibilisation d'un organisme de soutien pour les victimes de violence conjugale afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide;

QUE cette décision permette à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celle de ses enfants, de se rendre au bureau municipal sur les heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que recevoir la protection des corps policiers;

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham invite l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond à s'engager, selon leur volonté à faire un mouvement dans la lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence, et si elles le désirent, attribuer le statut d'endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux appropriés à la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15.14 Office d'habitation Drummond, désignation d'un administrateur au conseil d'administration

ATTENDU QUE notre municipalité obtient, pour la prochaine période de 2 ans, le pouvoir de désigner une personne pour siéger au Conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond;

ATTENDU QUE le mandat de cette personne sera d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat, cette personne devra s'impliquer dans la réalisation de la mission de l'Office et qu'elle sera invitée à contribuer au développement du logement social sur le territoire desservi par l'Office d'habitation Drummond;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget**



Il est résolu de nommer M^{me} Nathacha Tessier, pour occuper un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(298.11.2022)

15.15 Adoption du calendrier des séances de conseil pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront au centre des loisirs, située au 305, rue St-Pierre à St-Germain-de-Grantham, à 19 h 30 aux dates suivantes :

16 janvier	10 juillet
13 février	14 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(299.11.2022)

15.16 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2022
Montant :	512 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2022, pour la somme de 512 700 \$;



ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

73 400 \$	5,10000 %	2023
77 300 \$	5,10000 %	2024
81 300 \$	5,10000 %	2025
85 500 \$	5,10000 %	2026
195 200 \$	5,15000 %	2027

Prix : 98,39300

Coût réel : 5,64854 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

73 400 \$	5,70000 %	2023
77 300 \$	5,70000 %	2024
81 300 \$	5,70000 %	2025
85 500 \$	5,70000 %	2026
195 200 \$	5,70000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,70000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES

73 400 \$	5,79000 %	2023
77 300 \$	5,79000 %	2024
81 300 \$	5,79000 %	2025
85 500 \$	5,79000 %	2026
195 200 \$	5,79000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,79000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Sylvain Proulx**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2022 pour la somme de 512 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 455-12 et 673-21. Ces billets sont émis au prix de 98,39300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. CORRESPONDANCE

- Municipalité Saint-Majorique-de-Grantham, dénonciation des ententes de force de frappe;
- MTQ, projet de création d'un nouveau stationnement incitatif le long de l'autoroute 20;
- Office d'habitation Drummond, sommaire trimestriel au 30 septembre 2022 ;

17. VARIA

Aucun varia

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget,**

QUE la séance est levée à 19 h 47.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse